

> LA LETTRE D'INFO

Berles-Monchel



L'actualité communale à votre porte.

Mars 2023 - EDITION 15

> EVENEMENT

Souscription église Saint Léger

La commune de Berles-Monchel, avec l'Association d'Animation, l'Association « un Parc, un Château », et les autres associations, organise une fête villageoise, avec la Fondation du Patrimoine, les 24 et 25 juin pour le lancement de la souscription soutenant la restauration du clocher refuge de notre église Saint-Léger. Si vous aussi, vous souhaitez intégrer ce projet, merci de prendre contact directement avec le secrétariat de mairie.



PÂQUES

Un invité surprise nous rejoint cette année pour la nouvelle édition de la chasse aux œufs. Nous vous attendons nombreux le 10 Avril à partir de 11 h pour célébrer Pâques. Il y aura deux points de rendez vous cette année en fonction de votre âge, toutes les informations vous seront communiquées sur un flyer fin mars.

> PREVENTION

Brûlage des déchets végétaux



Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km. Le brûlage à l'air libre de déchets végétaux (éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires) présente des effets nocifs pour la santé, la salubrité et l'environnement.

Défibrillateur

Un nouveau défibrillateur vient d'être installé dans la commune entre la salle des fêtes et l'école. Une protection supplémentaire pour les habitants de la commune.



A savoir:

> Hauts-de-France Propres

L'opération Haut de France propre En 2022, l'opération Hauts-de-France propres a réuni 58 000 participants dans près de 1 400 points de ramassage. Au total, ce sont plus de 7000 m3 de déchets qui ont été ramassés. Cette année le rendez-vous est fixé au **Samedi 18 Mars 2023** à 9h30 au secrétariat de mairie.



Participez au nettoyage de la nature !

Mairie

2 rue Jules de Bonnevallet
62690 Berles-Monchel

☎ 03-21-22-02-60



Les permanences

Le mercredi: 10h00 à 12h00

Le vendredi: 16h30 à 18h00

Le samedi: 10h30 à 12h00

✉ commune@berles-monchel.fr

🌐 www.berles-monchel.fr



> LA LETTRE D'INFO

> SERVICE

Recensement

A compter de vos 16 ans et jusqu'au 3ème mois qui suit vous devez vous faire recenser.

Ce recensement vous permet d'être convoqué à la Journée de Défense et Citoyenneté et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

L'attestation de participation à la JDC vous permet d'accéder aux examens et concours (CAP, Bac, Permis de conduire).

Pour vous recenser merci de venir en mairie avec votre livret de famille de vos parents.



> SUBVENTION

PAS DE PRESSION DEMANDEZ LA SUBVENTION !

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a décidé d'accorder une aide aux habitants du territoire pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou standard ou d'un kit d'électrification neuf ou d'occasion.

Jusqu'à 300€ d'aides possibles pour l'achat de votre vélo !

Pour tous renseignements et pour connaître les conditions, rendez-vous sur le site internet des Campagnes de l'Artois ou par téléphone au 03.21.220.200



PRIME CARBURANT

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant et de préserver le pouvoir d'achat des Français, le Gouvernement met en place une aide spécifique de 100 €, sous conditions de ressources, en faveur des personnes qui ont une activité professionnelle utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail. Cette aide, dont le régime juridique est fixé par le décret n°2023-2 du 2 janvier 2023, est versée par la direction générale des Finances publiques.

Les bénéficiaires peuvent en faire la demande jusqu'au 31 mars sur: <https://ict.impots.gouv.fr/>

> INFORMATION

DECHETTERIE

Le Pass déchèterie est disponible pour les habitants du SMAV. Demandez gratuitement votre carte d'accès en ligne sur le site internet du SMAV dans l'Espace Usager ou en remplissant le formulaire papier disponible sur smav62.fr.

Faites votre demande avant septembre 2023, date à laquelle le contrôle d'accès sera effectif.



La collecte en porte à porte

Attention aux erreurs de tri

Le tri des déchets permet leur valorisation. Mais celle-ci est différente pour chacun d'eux. Les erreurs peuvent impacter le bon déroulement du processus. Pour vous aider dans votre geste des mémos tri ainsi que le guide de tri sont à votre disposition sur le site du smav. Lors de la collecte, les équipes peuvent accrocher une cravate d'avertissement ou de refus pour signaler les erreurs de tri. Celle-ci leur permet d'indiquer les erreurs constatées afin de vous aider dans votre démarche.